



Section Académique de Bordeaux

Déclaration préalable du SE-UNSA à la CAPA d'accès à la Hors-Classe des CPE du 8 avril 2015

Rappelons tout d'abord que pour la troisième année consécutive, cette commission paritaire va promouvoir des conseillers principaux d'éducation sur la base d'un ratio identique à celui des autres corps d'enseignants du second degré.

Cette victoire acquise par la signature du protocole de discussion sur l'évolution de carrière par le SE-UNSA est appréciée mais ne doit pas en rester là. Les mandats du SE-UNSA préconisent une progression du ratio au-delà des 7% et une montée en charge progressive pour atteindre à terme 15%. Après la revalorisation du taux d'accès à la hors classe et l'obtention de la part fixe de l'ISOE le combat du SE-UNSA continue. Il faut garantir la place des CPE pour un accès au dispositif IMP identique à celui des enseignants.

L'arrêt du gel du point d'indice reste un impératif. Et au-delà il est plus que temps de revaloriser les carrières des enseignants et des personnels d'éducation. Nous demandons donc à terme un alignement sur la fin de grille des agrégés.

L'amélioration des déroulements de carrière est aussi une priorité. Pour le SE-UNSA, l'avancement d'échelon doit se faire au rythme de l'actuelle voie la plus rapide. Toutes ces améliorations sont indispensables et contribueraient à redonner du sens à des parcours de carrière parfois mis à mal par des contextes d'exercice difficile.

La dotation ministérielle de douze postes pour la rentrée prochaine entraîne un solde positif de créations/suppressions. Cependant les besoins restent importants et des moyens nouveaux sont attendus au moins dans les mêmes proportions dans les années à venir.

Nous regrettons les choix de redéploiement qui provoquent plusieurs "Mesures de Carte Scolaire" et qui font que trois nouveaux collèges sans CPE vont s'ajouter aux huit déjà existants. Le SE-Unsa porte l'exigence, dans ses mandats, d'un CPE par établissement, quelque soit le nombre d'élèves. Les établissements avec internat doivent systématiquement être dotés de deux postes, pour assurer toutes les missions du référentiel sur une amplitude maximale.

Ces mesures contribueront à la qualité du service d'éducation et la reconnaissance de notre métier, spécificité française dont la valeur ajoutée n'est plus à démontrer.

Les Commissaires Paritaires du SE-UNSA
Laurence GATINEAU / Christophe NOWACZECK / Nadia PORTE-LABORDE / Claire JACOB